

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUET

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Châtillon sur Thouet, sous la présidence du Maire, Claude DIEUMEGARD.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 12 juillet 2021

**Présents** : Mmes AIGUILLON, BEAU, BROUSSEAU, ESTRADA, NORDEY, GUERIN, CHOUETTE,  
Mrs DIEUMEGARD, GUICHET, GUITTARD, MAGNERON, MAHU, QUIQUELY,  
CHARGELEGUE, ROUVREAU, MORIT

**Secrétaire de séance** : Mme CHOUETTE.

**Procurations** : Mme RAYMOND donne pouvoir à M CHARGELEGUE  
Mme CREON donne pouvoir à Mme BEAU  
M BILLON donne pouvoir à Mme CHOUETTE  
Mme DUPUIS donne pouvoir à Mme BROUSSEAU

**Absent(s) excusé(s)** : Mmes BONNEAU et RINSANT

**Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

**DECISIONS DU MAIRE**

Date CM	N°	Date de la Décision	Objet de la commande	Destination	Entreprises attributaires	prix TTC
19/07/2021	1	16/06/2021	desinfection réseau eau chaude - lutte légionellose	salle de sports	ASSISTEAUX	948,00 €
	2	16/06/2021	remplacements candélabres		GEFTP	2 925,00 €
	3	02/06/2021	enduit bi-couches sur 4,65ml	rue de la croix des champs	M'RY	16 583,40 €
	4	18/06/2021	abonnement annuel logiciel	paie	EKSAE	201,60 €
	5	15/07/2021	bicouche	La cure	M'RY	907,20 €
					<b>TOTAL</b>	<b>21 565,20 €</b>

**CCPG – avenant à la convention de prestation de services à titre gratuit des équipements communaux affectés à l'exercice de la compétence communautaire :**

VU l'article L.5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 1er février 2021, approuvant la convention de prestation de services à titre gratuit, relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1er janvier au 31 août 2021 ;

CONSIDERANT que les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ne dispose pas des moyens internes nécessaires pour assurer les travaux d'entretien réguliers des équipements situés sur la Commune et affectés à l'exercice de ses compétences ;

CONSIDERANT que, dans un souci de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, la Communauté de communes a confié cet entretien à la Commune, aux termes d'une convention conclue pour la période du 1er janvier au 31 août 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité de prolonger cette convention par voie d'avenant, pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2021 ;

Le Conseil Municipal décide :

✓ d'APPROUVER les termes de l'avenant de prolongation de la convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2021 ;

✓ d'AUTORISER le Maire ou un Adjoint à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

**CCPG – Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de bureautique, informatique, réseau : approbation d'une convention:**

Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau, il est envisagé de constituer un groupement de commandes conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, permettant de coordonner et d'optimiser la passation du marché public afin de répondre aux besoins de plusieurs collectivités dont la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes d'Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Le Retail, Le Tallud, Lhoumois, Ménigoute, Parthenay, Pompaire, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germier, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine.

Une convention constitutive fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur du groupement », qui sera chargé de la passation, la signature, la notification ainsi que l'exécution administrative du marché, l'exécution financière restant à la charge de chacun des membres.

Le conseil municipal décide :

✓ d'APPROUVER la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau et d'y adhérer,

✓ d'APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

**Adopté à l'unanimité.**

**CCAS – Désignation d'un nouveau membre**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8

Vu la délibération du conseil municipal D.3018 du 15 juin 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et leur désignation,

Considérant que Monsieur Jean-Luc ALLARD avait été élu pour siéger comme membre représentant la commune au sein du conseil d'administration du CCAS,

Mme Valérie DUPUIS est proposée pour pourvoir à son remplacement.

Le Conseil Municipal décide de :

✓ DESIGNER Madame Valérie DUPUIS comme membre représentant la commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de M Jean-Luc ALLARD.

✓ RAPPELER la liste de ses administrateurs du centre communal d'action sociale représentant la commune :

- Mme Martine RINSANT,
- Mme Nathalie RAYMOND,
- Mme Dominique ALGUILLON,
- Mme Marie-Noëlle BEAU,
- M Jean-Louis MAHU,
- Mme Valérie DUPUIS.

**Adopté à l'unanimité.**

**Remplacement d'un représentant de la commune au sein de l'association La Châtillonnaise**

Vu la délibération du Conseil Municipal D.3014 du 15 juin 2020 désignant M Jean-Luc ALLARD comme délégué pour représenter la commune au sein de l'association La Châtillonnaise,

Mme Stéphanie NORDEY est proposée pour pourvoir à son remplacement.

Le Conseil Municipal décide :

CR CM 19/07/2021

✓ de DESIGNER Mme Stéphanie NORDEY comme déléguée pour représenter la commune au sein de la Châtillonnaise en remplacement de M Jean-Luc ALLARD au sein de l'association La Châtillonnaise.  
**Adopté à l'unanimité.**

**Répartition des commissions communales : mise à jour**

Par délibération D. 3012 du 15 juin 2021, et conformément à l'article L.2121-22 le conseil municipal a constitué des commissions d'instruction, « chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »

Vu les commissions générales du 28 juin et du 19 juillet 2021 qui proposent la révision des commissions communales selon le tableau annexé à la présente délibération,

Considérant que le nombre de commissions est librement fixé par le conseil municipal, tout comme le nombre des membres qui les composent,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant au sein de chaque commission et de les désigner,

Considérant qu'il est loisible au conseil, pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune, de décider, leur remplacement au sein de ces commissions,

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités, le vote pour cette désignation a lieu à bulletin secret (CE, 29 juin 1994, n° 120000), sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité.

Le conseil municipal décide de :

✓ POURVOIR au remplacement de Messieurs Jean-Luc ALLARD et Jean-Marie FERJOU au sein des commissions communales

✓ VALIDER la création de deux nouvelles commissions :

➢MPT-JEUNESSE

➢EVENEMENTIEL CULTURE

✓ ADOPTER le tableau des commissions proposé ci-dessous en remplacement de celui du 15 juin 2020

<b>VOIRIE</b>	Jean-Louis MAHU Dominique AGUILLON	Ingrid BROSSEAU Mathieu CHARGELEGUE Frédéric BILLON Daniel MAGNERON Dominique GUITTARD
<b>URBANISME PLUI</b>	Jean-Louis MAHU Céline BONNEAU	Thierry MORIT Mathieu CHARGELEGUE Florence CREON Fred BILLON
<b>BATIMENTS TRAVAUX PROJETS</b>	Alain GUICHET Daniel MAGNERON	Dominique GUITTARD Laetitia CHOUETTE Ingrid BROSSEAU Thierry MORIT Jean-Louis MAHU Marcel ROUVREAU Frédéric BILLON Marie-Noëlle BEAU
<b>ENVIRONNEMENT EMBELLISSEMENT SECURITE</b>	Dominik GUITTARD Ingrid BROSSEAU	Monique GUERIN Nathalie RAYMOND Alain GUICHET Marcel ROUVREAU Joël QUIQUELY Stéphanie NORDEY
<b>COMMUNICATION</b>	Thierry MORIT Alain GUICHET	Frédéric BILLON Céline BONNEAU Jean-Louis MAHU Florence CREON
<b>ASSOCIATIONS- SPORTS</b>	Martine RINSANT Mathieu CHARGELEGUE Joël QUIQUELY	Ingrid BROSSEAU Jean-Louis MAHU Nathalie RAYMOND Frederic BILLON Florence CREON Stéphanie NORDEY
<b>ENFANCE - SCOLAIRE CANTINE</b>	Laetitia CHOUETTE Martine RINSANT	Marie-Claire ESTRASSE Monique GUERIN Valérie DUPUIS
<b>CITOYENNETE PARTICIPATION</b>	Claude DIEUMEGARD Marie-Noëlle BEAU	Alain GUICHET Dominique GUITTARD Marie-Claire ESTRASSE Monique GUERIN Mathieu CHARGELEGUE Laëtitia CHOUETTE
<b>FINANCES AFFAIRES ECONOMIQUES</b>	Claude DIEUMEGARD Céline BONNEAU	Florence CREON Marie-Claire ESTRASSE Mathieu CHARGELEGUE Ingrid BROSSEAU Marie-Noëlle BEAU

<b>MPT – JEUNESSE</b>	Martine RINSANT Marie-Noëlle BEAU	Jean-Louis MAHU Laetitia CHOUETTE Valérie DUPUIS Monique GUERIN
<b>EVENEMENTIEL CULTURE</b>	Monique GUERIN Ingrid BROUSSEAU	TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL SELON LE BESOIN

**Adopté à l'unanimité.**

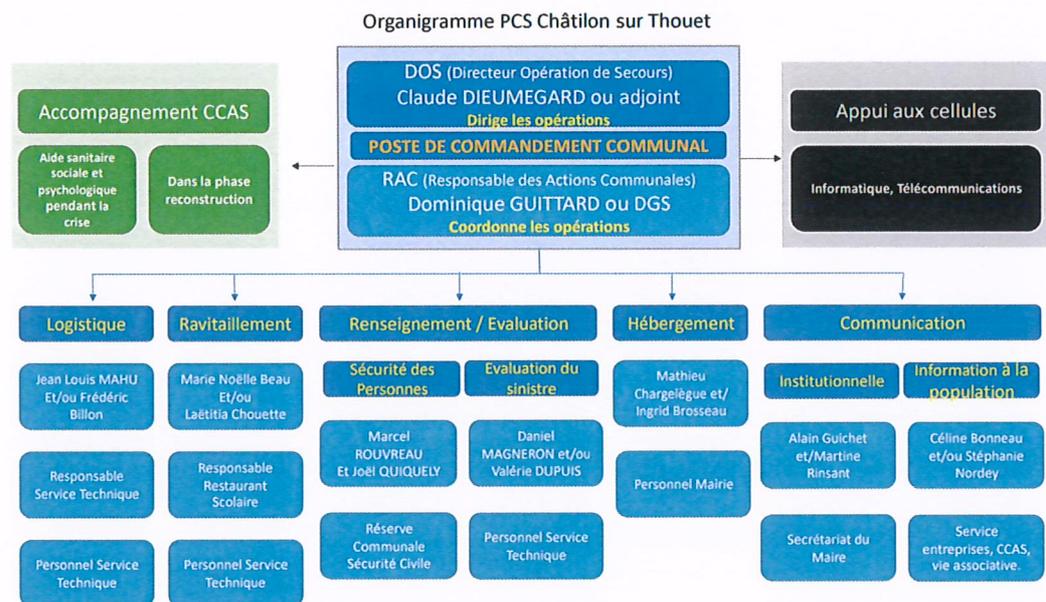
### Plan communal de sauvegarde : mise à jour de l'organigramme

Par délibération D.3087 en date du 15 mars 2021, le conseil municipal a adopté la mise en place du plan communal de sauvegarde ainsi que son organigramme

Aussi, il convient de pourvoir au remplacement de Messieurs Jean-Luc ALLARD et Jean-Marie FERJOU au sein de son organisation.

Le conseil Municipal décide:

✓ d'ADOPTER le nouvel organigramme modifié comme suit :



**Adopté à l'unanimité.**

### Admissions en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Le comptable public a transmis un dossier d'admission en non-valeur,

Dans le tableau ci-dessous est présentée aux membres du conseil municipal, la liste des admissions en non-valeur pour un montant total de 308,51 € :

Il s'agit d'une facture d'achat de fournitures scolaires datant du 19/12/2012 qui aurait été réglée deux fois et dont le fournisseur n'a pas accepté le remboursement.

Le conseil municipal décide d' :

✓ APPROUVER l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 308,51 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

✓ Le montant de ces admissions sera inscrit à l'article 6542 du budget principal.

**Adopté à l'unanimité.**

### Rapport annuel du SMITED (non soumis à délibération)

Année de référence 2020. Il porte sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

#### **1. Compétences exercées par le SMITED**

Le Syndicat a pour objet le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les opérations de collecte sont assurées directement par les adhérents.

Les opérations de traitement concernent :

- Les opérations de transfert et de transport des déchets non valorisés après collecte,
- Les opérations de préparation et de séparation des ordures résiduelles réceptionnées sur les installations gérées par le syndicat et dont l'objectif principal est de réduire la masse de déchets résiduels à enfouir,
- Les opérations de traitement final, y compris la valorisation des fractions préparées et séparées par le SMITED.

- les opérations de stockage des déchets ultimes en centre de Stockage appelés ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux).

## **2. Événements 2020**

En 2019, le comité syndical s'est questionné sur l'opportunité d'une exploitation confiée à un prestataire privé. Compte-tenu des dernières évolutions réglementaires très contraignantes en matière de production de compost issu d'ordures ménagères, les élus ont décidé de réorienter le projet de modernisation de l'usine vers une unité de type Tri Valorisation Matière Energie (TVME).

Le comité syndical a donc choisi en 2020 de lancer une procédure de modernisation avec maîtrise d'ouvrage SMITED et exploitation en régie.

Cette nouvelle usine de valorisation des déchets, dont le coût est estimé à 14,2 millions d'euros, aura une capacité de traitement de 45 000 T/an, pouvant être portée à 50 000 T/an. Cette installation ne produira plus de compost mais verra la production de CSR passer de 5500 tonnes à 19 000 tonnes.

## **3. L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de La Loge, commune de Coulonges Thouarsais :**

Depuis 2015, le site bénéficie d'une autorisation pour recevoir 40 000t/an. En 2020, 51000 T d'ordures ménagères sont entrées sur le site de Champdeniers. Le site de La Loge a reçu 21 160 tonnes de déchets résiduels stabilisés ou conditionnés, intégrant 1 491 tonnes de Déchets d'Activité Economique (DAE).

Il convient de préciser que, du fait de la réalisation de 2 casiers, les déchets du SMITED ont été détournés une partie de l'année 2020 vers le site de SUEZ à Amailloux, à hauteur de 9 528 tonnes. L'installation est exploitée en régie.

L'ancienne installation de stockage « La Loge 1 » est en phase de suivi trentenaire. La valorisation du biogaz a permis de produire 1.62 MW d'électricité en 2018 et d'évaporer une partie des lixiviats extraits.

## **4. Objectifs**

Cette nouvelle usine permettra de porter le taux d'évitement des ordures ménagères de 50 à 70 % et donc de n'envoyer en stockage que 30 % des déchets résiduels collectés.

### **Rapport annuel sur le service assainissement** (non soumis à délibération)

Les 11 communes de Parthenay-Gâtine, regroupées pour exercer en régie la compétence assainissement collectif ont voté pour transférer la compétence assainissement des eaux usées au SMEG (syndicat mixte des eaux de la Gâtine). Celui-ci exerce déjà la compétence eau potable et assainissement non collectif pour la totalité des communes de la CCPG.

L'évolution des normes sanitaires et les différents besoins du service (extension et renouvellement du réseau), ont permis au service de calculer l'évolution probable du prix du m<sup>3</sup> traité. Celui-ci pourrait être de l'ordre de 1,85€ en 2026 (1,75 en 2021)

Ce rapprochement des deux structures permettra une optimisation des moyens et une atténuation des coûts.

Ce

transfert prendra effet au 1er janvier 2022.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Intervention de M Thierry MORIT : travaux de la commission CCPG « Qualité des équipements, infrastructure, innovation numérique »

#### **1. Projet de vote électronique – Aménagement salle de conférence du SMEG – Point d'avancement**

Cet aménagement de salle est financé intégralement par le SMEG.

#### **2. Projet aménagement du très haut débit – Point d'avancement**

Le déploiement de la fibre est en cours sur Parthenay et sur les zones d'activité économiques notamment de la Bressandière. Toutefois, il existe des zones d'ombres sur les coûts des abonnements, que ce soit pour les particuliers ou les entreprises. Côté entreprises : SOVAM a contacté les 3 fournisseurs principaux pour accéder à la fibre, à savoir : Orange, Bouygues et SFR. Les 2 premiers, Orange et Bouygues ont proposé modestement un coût pour une fibre dédiée de 40Mo de l'ordre de 1500€ /mensuel. SFR, quant à lui, nous propose un coût plus raisonnable de 550€/mensuel avec l'installation (Retenu d'ailleurs par SOVAM – Raccordement fin juillet).

Même soucis du côté des particuliers, le flou artistique sur les coûts des abonnements est également de rigueur. J'ai transmis ces informations à Monsieur FOUILLET qui fera remonter ces données et reviendra vers nous.

Concernant le déploiement de la fibre pour les particuliers sur la commune, le début des travaux est prévu en fin d'année 2021 et s'achèvera courant 2023. La fin des travaux de fibrage pour l'ensemble des autres communes participant au projet est prévu à l'horizon 2025

#### **3. Recrutement des conseillers numériques : point d'avancement et échange sur le périmètre d'intervention attendu**

Point intéressant : le recrutement de ces conseillers pourrait compléter les actions engagées par la commune, d'une part par le bureau de poste, d'autre part par la maison pour tous, en mettant à disposition un outil informatique et une aide personnalisée pour les personnes qui n'ont pas accès ou les connaissances dans ce domaine.  
Il est donc proposé de faire un recensement de ce type d'action sur l'ensemble des communes afin de mutualiser les ressources

#### **4. Projet de renouvellement de l'infrastructure serveurs – Point d'étape**

Gros projet également très intéressant. Avec le déploiement de la fibre, une grosse infrastructure serveurs est en cours de déploiement sur Parthenay. Ces nouveaux serveurs pourraient à, moyen terme, intéresser la commune puisque l'on pourrait y faire héberger l'ensemble des données avec un niveau de sécurité plus important.

J'ai également fait part du souhait des conseillers de Chatillon de trouver une solution pour mettre en place « un intranet communal », qui pourrait se calquer sur ce qui a été fait à la communauté. Cette idée semble réaliste, Monsieur FOUILLET et son équipe vont y réfléchir et vite revenir vers nous pour nous proposer une solution.

**Mme BOSSEAU** : demande si le déploiement de la fibre est en cours pour les entreprises ?

**M MORIT** : oui

**Mme GUERIN** demande si la Maison Pour Tous est-elle considérée comme une entreprise ?

**M MORIT** : Je ne crois pas

**M DIEUMEGARD** souhaite de bonnes vacances à tout le monde. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu au début du mois de septembre. Concernant les commissions, il serait bon de réunir la commission sécurité afin d'étudier la sécurité des voies et l'accessibilité.

**Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Monsieur le Maire prononce la clôture de la séance à 21h30.**

A Châtillon sur Thouet, le 19 juillet 2021.

Le Maire, Claude DIEUMEGARD

